

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 802

présenté par
M. Santini-----
ARTICLE 37

Dans l'alinéa 69 de cet article, substituer aux mots :

« dans la limite des plafonds suivants »,

les mots :

« comme suit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Augmenter la capacité de modulation des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau des agences de l'eau.